



Code de conduite

pour les partenaires
commerciaux



Nos clients, collaborateurs et actionnaires peuvent être sûrs que SMA Solar Technology AG et ses filiales (ci-après dénommées « SMA ») agissent de manière responsable, intègre et toujours en conformité avec les exigences et ordonnances légales en vigueur dans toutes leurs activités commerciales.

Cela s'applique également à nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux (ci-après dénommés « Partenaires commerciaux¹ »). Cette conduite intègre, durable et respectueuse de la loi ne commence pas et ne se termine pas chez SMA, mais doit être garantie tout au long de la chaîne logistique et au sein de notre réseau de partenaires commerciaux.

Le présent code de conduite contient les normes juridiques et éthiques auxquelles tous les partenaires commerciaux doivent se conformer pleinement lorsqu'ils traitent des affaires avec SMA et pour prendre des décisions ayant des répercussions sur SMA. Le code de conduite doit être respecté en combinaison avec toutes les lois applicables et autres obligations contractuelles vis-à-vis de SMA.

Nous demandons à nos partenaires commerciaux de lire attentivement le présent code de conduite et de s'assurer que les attentes de notre part sont bien comprises. Le respect des dispositions du présent code de conduite constitue à nos yeux un fondement essentiel à toute collaboration.

Le comité de direction

¹ Sont désignés comme partenaires commerciaux au sens du présent code de conduite tous les fournisseurs, agents commerciaux, conseillers et autres partenaires tenus contractuellement de respecter ce code.

Contenu

04

- Obligations générales

05

- Protection de la santé, sécurité au travail et qualité produit
- Respect des droits de l'homme et conditions de travail équitables

06

- Concurrence loyale
- Protection de la confidentialité, des informations et de la propriété
- Protection de l'environnement et utilisation responsable de l'énergie

07

- Contact en cas de questions
- Signalement anonyme d'infractions, y compris d'infractions potentielles
- Conséquences



/ Obligations générales

SMA respecte rigoureusement les lois, dispositions et contrats en vigueur. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les lois et dispositions nationales et internationales pertinentes ainsi que les autres prescriptions définies dans le présent code de conduite. Nos partenaires commerciaux doivent par ailleurs agir dans le respect des normes reconnues comme la norme sociale SA 8000, les dix principes du UN Global Compact ainsi que dans le respect des principes de durabilité de SMA. Ils doivent également veiller à ce que leurs partenaires commerciaux, participant directement ou indirectement aux activités avec SMA, respectent les règles définies dans le présent code de conduite. Nos partenaires commerciaux doivent transmettre à leurs collaborateurs les principes essentiels du code de conduite de manière intelligible.

Sur demande, nos partenaires commerciaux doivent fournir toutes les informations et tous les documents attestant du respect des dispositions figurant dans le code de conduite. Ils autorisent SMA ou un contrôleur externe mandaté par SMA à vérifier, avec un préavis raisonnable, le respect du code de conduite sous une forme appropriée (visites sur place par exemple).

Nos partenaires commerciaux sont tenus de nous signaler sans délai toute violation du droit en vigueur, des directives SMA (y compris le code de conduite) ou d'obligations contractuelles se rapportant à des activités avec SMA. Cela vaut également pour des conflits d'intérêts potentiels ou réels en rapport avec les activités avec SMA.

/ Protection de la santé, sécurité au travail et qualité produit

La sécurité et la santé de nos collaborateurs et de nos clients sont une priorité absolue pour SMA. Nos partenaires commerciaux doivent eux aussi façonner leurs conditions de travail de sorte que la santé et la sécurité de leurs collaborateurs soient garanties. Cela inclut notamment le respect de toutes les lois et dispositions en vigueur ainsi que des normes généralement reconnues relatives à la protection de la santé et à la sécurité au travail.

Par ailleurs, nos partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et dispositions pertinentes ainsi que les normes généralement reconnues et spéci-

fiques à SMA sur la qualité et la sécurité des produits, y compris celles relatives à des produits chimiques et substances dangereuses et comportant des restrictions d'utilisation.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils utilisent des programmes de gestion et de maintien des processus de travail conformes aux normes de sécurité et qu'ils procèdent le cas échéant à des analyses de risques et à des mesures préventives. Sur demande, ils fourniront à SMA toutes les informations relatives à la sécurité telles que les fiches de données de sécurité de matériel.

/ Respect des droits de l'homme et conditions de travail équitables

SMA respecte la dignité personnelle, la sphère privée et les droits de ses collaborateurs. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. En particulier, nos partenaires commerciaux doivent tout faire pour empêcher le harcèlement ou le traitement inhumain des travailleurs, y compris le harcèlement moral, la maltraitance physique ou psychique, la menace du recours à la force, la contrainte et l'exploitation sexuelle. Ils doivent par ailleurs respecter toutes les lois anti-discrimination en vigueur. En font partie le traitement équitable de tous les travailleurs (potentiels), la promotion de l'égalité des chances en matière d'emploi et la prévention de discrimination illégale à l'encontre d'une personne en raison de son âge, de sa couleur de peau, de son sexe ou de son genre, de son origine, de son appartenance ethnique, de sa religion, de son handicap physique ou psychique, de son orientation sexuelle ou de tout autre statut protégé par la loi.

Nos partenaires commerciaux renoncent à toute forme de travail forcé ou de travail d'enfants telle que définie par l'Or-

ganisation internationale du Travail (OIT). Ils s'engagent également à ne pas acheter de marchandises ou de services qui, pour leur production ou leur fourniture, impliquent le recours à la traite des personnes, au travail forcé ou au travail d'enfants.

Nos partenaires commerciaux doivent respecter strictement les lois du travail en vigueur, y compris les lois sur les salaires minimums, le paiement des heures supplémentaires et les dispositions légales sur les horaires de travail. En l'absence de salaire minimum légal, nos partenaires commerciaux doivent verser un revenu minimum vital. Ils doivent également respecter les droits en vigueur des collaborateurs en matière de liberté d'association et de conclusion de conventions collectives.

Nos partenaires commerciaux soutiennent également SMA dans la mise en œuvre de mesures de conformité visant au respect des lois relatives à la protection des droits de l'homme, notamment concernant le commerce des minéraux des conflits.

/ Concurrence loyale

SMA ne tolère aucune corruption et respecte scrupuleusement la législation sur la concurrence et les cartels. Nos partenaires commerciaux ne doivent ni accorder ni autoriser de paiements par lesquels le droit en vigueur serait bafoué. Ils ne doivent pas non plus participer à des pots-de-vin ou toutes autres formes de corruption ou actes frauduleux. Cela implique qu'ils n'ont pas le droit de proposer, de promettre, d'accorder ou d'autoriser des avantages personnels à un agent public, un client potentiel ou existant, un collaborateur SMA ou une autre per-

sonne pour obtenir une affaire commerciale ou influencer de manière indue sur une action ou une décision.

Nos partenaires commerciaux s'engagent à respecter rigoureusement toutes les lois en vigueur sur la concurrence et sur les cartels. Ils ne doivent pas en particulier se concerter avec des tiers concernant des passations de marchés impliquant SMA en suspens ou en cours, ni transmettre des informations de prix, de coûts ou d'autres informations sur la concurrence.

/ Protection de la confidentialité, des informations et de la propriété

Le succès commercial de SMA dépend de façon déterminante de notre capacité à assurer la protection de nos informations confidentielles et de notre propriété (intellectuelle). C'est pourquoi nos partenaires commerciaux doivent également respecter et protéger la confidentialité de secrets commerciaux ainsi que les droits de propriété intellectuelle de SMA. Ils sont également tenus de protéger

toute propriété intellectuelle de SMA, se trouvant sous leur contrôle ou en leur possession, de tout dommage ou usage non conforme. Nos partenaires commerciaux doivent aussi protéger les données qui leur sont confiées, par le biais de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de tout accès non autorisé, falsification, destruction ou utilisation abusive.

/ Protection de l'environnement et utilisation responsable de l'énergie

La responsabilité écologique est un pilier du modèle commercial de SMA. Nous faisons tout notre possible pour dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, avec pour objectif de créer davantage de valeur avec moins de ressources dans l'ensemble de nos domaines d'activités et d'utiliser les ressources naturelles avec parcimonie. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Comme nous, ces derniers doivent également respecter l'ensemble des lois et des dispositions de protection de l'environnement en vigueur ainsi que les normes gé-

néralement reconnues. Dans leurs décisions commerciales, nos partenaires commerciaux prennent en compte de possibles effets sur l'environnement et recherchent activement des moyens de réduire les répercussions négatives sur l'environnement. Ils doivent également s'efforcer d'améliorer en continu leurs mesures de protection de l'environnement. En font partie le fait d'éviter toute consommation d'énergie excessive, l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les processus commerciaux et une utilisation sans cesse croissante de ressources renouvelables.

Contact en cas de questions

Aucun code de conduite ne saurait couvrir toutes les situations commerciales possibles. Nous encourageons donc nos partenaires commerciaux à nous contacter en cas de questions concernant le présent code de conduite. Pour ce faire, les partenaires commerciaux de SMA peuvent contacter le collaborateur SMA avec lequel ils travaillent. Ils ont également la possibilité de contacter le département de conformité de SMA dont les coordonnées sont les suivantes :

Compliance Helpline :

- E-mail : Compliance@sma.de
- Téléphone (Allemagne) : +49 561 9522 424242

Conséquences

Le respect du présent code de conduite est une condition essentielle à la poursuite des activités avec SMA. En cas de violation de ce code, SMA et le partenaire commercial peuvent convenir de mesures correctives afin de remédier à une mauvaise conduite commerciale. Ces mesures doivent être mises en œuvre par le partenaire commercial dans un délai déterminé. S'il n'est pas remédié à la mauvaise conduite, SMA peut mettre fin à la relation commerciale et à tous les contrats qui y sont liés dans la mesure autorisée par la loi. En cas de violation de la part du partenaire commercial considérée comme grave par SMA, SMA peut mettre fin sur-le-champ à leur relation commerciale.

Signalement anonyme d'infractions, y compris d'infractions potentielles

Pour signaler des infractions ou des infractions potentielles, nos partenaires commerciaux peuvent utiliser les canaux de communication décrits ou la SMA Speak-Up Line. La SMA Speak-Up Line est un outil de collecte de messages sécurisé géré par un prestataire externe et qui permet à l'informateur de rester anonyme. Les messages sont transmis au département de conformité. Un tel système est généralement appelé un système de « lancement d'alerte ».

Tous les messages de ce type envoyés par nos partenaires commerciaux sont évalués sans délai et traités avec la diligence nécessaire et dans la plus grande confidentialité.

De plus amples informations sur l'utilisation de la SMA Speak-Up Line et sur les informations d'accès sont accessibles sur la page Conformité du site SMA <https://www.sma.de/fr/entreprise/conformite-dentreprise.html>.



SMA-France.com
SMA-Benelux.com

